

Zones urbaines

- Us : secteur de bâtis anciens et traditionnels
- Uas : secteur de La Roche : bâtis majoritairement anciens et traditionnels composés d'habitations, commerces et hébergement touristique
- Ua : secteur mixte du centre ville
- Uc : secteur correspondant aux extensions des anciens hameaux
- Ud : secteur non desservi par l'assainissement et dont les sols sont inaptes à l'infiltration
- Ue : secteur dédié aux constructions artisanales
- Uep : secteur destiné aux équipements publics et d'intérêt collectif, de services publics et habitations
- Uf : secteur destiné aux équipements publics et d'intérêt collectif, d'activités sportives et de loisirs
- Ug : secteur dédié à l'hébergement hôtelier et touristique
- Um : secteur dédié aux installations militaires
- Ut : secteur achevé

Zones à urbaniser

- AU : secteur d'urbanisation future
- 2AU : secteur d'urbanisation strict
- 2AULS : secteur d'urbanisation future d'hébergement touristique et du domaine skiable

Zones agricoles

- A : secteur agricole où sont autorisées les constructions nécessaires aux activités agricoles et pastorales
- Aps : secteur agricole préservé où la pratique des activités sportives est dominante
- Ap : secteur agricole préservé pour son potentiel agronomique

Zones naturelles

- N : secteur équipé ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment d'un point de vue esthétique, historique ou écologique
- Nc : secteur destiné au camping caravanning et/ou à l'accueil de campings cars
- Nd : secteur de stockage de matériels
- Nep : secteur équipé ou non, d'équipements publics et d'intérêt collectif, d'activités sportives et de loisirs
- Nes : secteur équipé ou non, d'équipements publics et d'intérêt collectif, d'activités sportives et de loisirs supportant les installations liées à la pratique des sports d'hiver
- Nj : secteur dans l'enveloppe urbaine de jardins, parcs paysagers ou espaces résiduels à valoriser
- Nm : secteur destiné à la création d'un observatoire de la faune
- Np : secteur correspondant au périmètre de captage d'eau
- Ns : secteur correspondant au domaine skiable actuel: pistes et remontées mécaniques
- Nr : secteur accueillant des restaurants d'altitude

Continuités écologiques

- Zones humides
- Aire de protection de biotopes
- Trame L151-23
- Corridors écologiques

RISQUES

- PPRN
- Piz
- PPRI

Hauteur réglementée

- R+2+C
- R+3+C
- R+3
- R+4+C

Prescriptions

- OAP
- Emplacement réservé
- Bâtiments repérés - OAP n°7
- Trame de salubrité - R.151-34-1CU
- Servitude de mixité sociale
- Servitude de projet
- Zone affectée par le bruit
- Cheminement piéton à créer

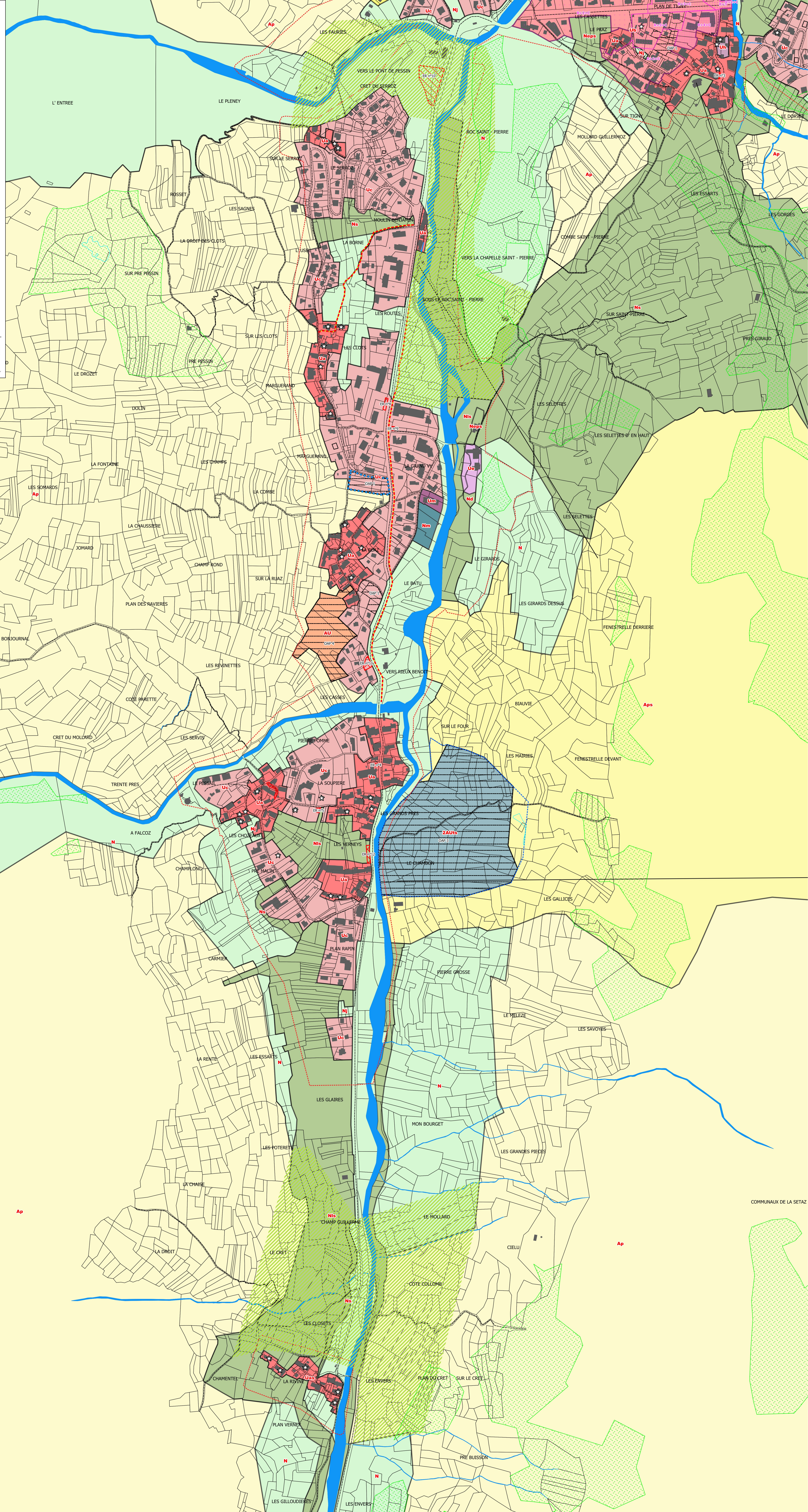
Fond de Plan

- Bâtiments agricoles
- Bâtis ajoutés
- Remontées mécaniques

0 100 200 300 400 m

Réalisation : Altitudes VRD
Jean-Baptiste Lacroix

terre d'urbanisme
karum actions nature
ARTER
ALTITUDES VRD
altitudes



Liste des emplacements réservés			
N°	Bénéficiaire	Objet	Surface approximative
1	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	94 m²
2	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	71 m²
3	Commune	Élargissement de voirie	22 m²
4	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	74 m²
5	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	86 m²
6	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	77 m²
7	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	53 m²
8	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	159 m²
9	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	63 m²
10	Commune	Création de stationnements	3024 m²
11	Commune	Création de stationnements	335 m²
12	Commune	Jardins communaux	272m²
13	Commune	Préservation de l'emprise de l'autoport	14548 m²
14	Commune	Création de jardins communaux	2436 m²
15	Commune	Élargissement de voirie	179 m²
16	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	429 m²
17	Commune	Projet de logements en mixité sociale	8230 m²